

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Que le conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le cinquième jour du mois de mars 2024, au lieu habituel des séances, a adopté le projet de règlement suivant :

- Numéro 704-2024 : Règlement modifiant le règlement de zonage 389-2007 concernant les hébergements touristiques

Que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 26^e jour du mois de mars 2024 à compter de 18h30 dans la salle du conseil située au 6310 rue Principale, à Sainte-Croix, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Une copie de ce projet de règlement est disponible au bureau municipal de la municipalité de Sainte-Croix, pour consultation, sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce sixième jour du mois de mars en l'an deux mille vingt-quatre.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, ainsi que dans le journal municipal, le sixième jour de mars 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce sixième jour du mois de mars en l'an deux mille vingt-quatre.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier